



Conseil Général de Mollens

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

1. Bienvenue de La Présidente

Madame Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité présents.

2. Appel

Excusés : Mmes Arlette Cuvit, Séverine Dehais et Daniela Sorio

MM. Nicolas Bally, Jean-Marc Baudin, Jean-Marcel Cuvit, Louis Derungs, Hervé Le Pezennec, Quentin Meyer, Alexandre Rosset, Grégory Santschy, Laurent Santschy et Claude-Alain Zanchi

Non-excusés Monsieur Jean Wagner

Sur 41 membres que compte le Conseil, 27 sont présents, le quorum est donc atteint.

Madame La Présidente ouvre la séance à 20h03.

3. Admissions – démissions – assermentations

Aucune

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, lors du vote à main levée.

5. Élections statutaires au sein du bureau

5.1 Élection du-de la Président-e

Madame La Présidente, comme déjà annoncé l'année passée, arrête sa fonction. Bien qu'elle en a parlé autour d'elle, elle n'a personne à proposer. Madame La Présidente demande si quelqu'un/e se porte candidat/e.

Après une longue attente, Monsieur Damien Mayor se présente. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e. Monsieur Damien Mayor est élu par acclamation.

5.2 Élection du-de la Vice-Président-e

Madame Marie-Claude Delorme est d'accord de reconduire son mandat. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, Madame Marie-Claude Delorme est élue par applaudissement.

5.3 Élection des Scrutateurs-trices

Madame La Présidente informe que Monsieur Hervé Le Pezennec et Madame Eve-Marie

Ammeter sont d'accord de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposé/e, ils sont élus par applaudissement.

5.4 Élection des Scrutateurs-trices suppléants-es

Madame La Présidente informe que Madame Joëlle Wacht et Madame Déborah Zanchi sont d'accord de reconduire leurs mandats. Aucun/e autre candidat/e n'est proposée, elles sont élues par applaudissement.

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2023

Madame La Présidente s'adresse à l'assemblée pour s'enquérir des éventuelles questions ou remarques concernant le procès-verbal du 25 avril 2023. Personne ne demande la parole.

Elle annonce que le Procès-verbal est adopté avec une abstention.

7. Préavis No 04/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la gestion de l'année 2022

7.1 Rapport de la commission de gestion

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Vincent Barbay pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Monsieur Le Syndic, concernant le point «Aide, subventions, institutions privées», explique qu'ils ont déjà discuté avec la fanfare, laquelle leur fera parvenir en détail leurs besoins par écrit. Ils feront de même avec les autres sociétés pour pouvoir mieux se pencher sur le sujet.

Madame Emilie Crelier fait remarquer une faute dans la date du départ de Madame Barbara Lüthi de la Municipalité. En effet elle a quitté sa fonction en 2022 et non en 2023.

Madame Marie-Claude Delorme, au sujet du point 2, demande si la séance d'information sur le calcul de la TVA sur les taxes communales, qui avait été sollicitée, est prévue.

Madame Anne Debrauwer explique que concernant la TVA sur les taxes ils n'ont pas voulu faire une séance. Elle nous informe que la boursière précédente a pris tous les renseignements nécessaires auprès du Canton, de l'Union des Communes et avec la Préfecture et a priori c'est quelque chose qui doit être fait. Par contre au niveau comptable c'est un sujet très difficile, cela demanderait trop d'investissement et ils ne pourraient de toute façon pas nous donner des explications exhaustives puisque il y a des choses pas encore claires au niveau de la fiduciaire elle même. Cela dit ils nous répondront volontiers si on a un souci, donc il ne faut pas hésiter à les contacter.

Le Préavis No 04/2023 est accepté avec deux abstentions.

8. Préavis No 05/2023 de la Municipalité de Mollens concernant les comptes de l'année 2022

8.1 Rapport de la commission de gestion

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Thierry Meyer pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Monsieur Juan-Ramon Merino De Tiedra demande pourquoi ils ne peuvent pas faire corriger les fautes présentes dans les comptes de l'année 2022.

Monsieur Le Syndic explique que ce n'est pas possible, en effet, du moment que les comptes sont imprimés par la fiduciaire et la péréquation est faite plus aucun changement n'est possible.

Monsieur Juan-Ramon Merino De Tiedra demande pourquoi la fiduciaire n'a pas remarqué les fautes.

Madame Anne Debrauwer explique qu'ils ont eu une année particulièrement compliquée avec une boursière surchargée qui est partie avant le bouclage de l'année. Toutefois les comptes restent en équilibre bien qu'effectivement il y a des fautes quant à l'emplacement des montants.

Monsieur Thierry Meyer dit que les erreurs ont été soulignées et transmises à la Commune. Charge à eux de les corriger lors des prochains comptes.

Le Préavis No 05/2023 est accepté avec 7 abstentions.

9. Préavis No 06/2023 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 7'107.00 pour l'étude de l'aménagement et la végétalisation de la Place de l'Amitié

9.1 Rapport de la commission de gestion

Madame La Présidente cède la parole à Monsieur Marc Solbes pour la lecture du rapport de la commission de gestion.

Madame Marie-Claude Delorme demande des précisions quant à l'aménagement et à la végétalisation de l'espace par rapport à ce qui avait été précédemment approuvé et pour lesquelles un certain nombre de personnes se sont manifestées sur la façon dont l'avis à la population a été proposé.

Madame Angèle Deillon explique que la demande de crédit extrabudgétaire c'est justement pour pouvoir nous présenter quelque chose de visuel notamment des plans sur lesquels ils pourront nous présenter quelque chose d'abouti et cela doit être fait par des professionnels.

Madame Marie-Claude Delorme demande si cela remet en question la proposition, qui n'en était pas une, du dessin pour la fresque sur le mur qui avait été soumis à la population.

Madame Angèle Deillon dit que la fresque ne concerne pas ce préavis puisque elle avait été acceptée à par votation lors du préavis No 04/2022.

Monsieur Roger Santschy dit que nous avons accepté la fresque puisqu'elle était dans un préavis qui englobait plusieurs travaux. Cela dit si elle avait été présentée séparément, elle n'aurait pas été acceptée. De plus il a constaté que le mur est humide et, déjà que la fresque est très coûteuse, il faudra prévoir d'y faire à moyen terme des retouches.

Madame Marie-Claude Delorme rajoute que quand ils ont soumis le projet elle avait sollicité une alternative au dessin proposé. Or, la Municipalité avait dit qu'ils donneraient un choix à la population. Le choix qui a été proposé n'en était pas un puisque il s'agissait du même style de dessin sauf qu'il y avait le choix entre des coquelicots et des vaches. Un vrai choix étant des artistes et des thèmes différents.

Madame Angèle Deillon dit que ce préavis ne concerne pas la fresque mais l'aménagement et le projet de végétalisation de la Place au sol.

Madame Marie-Claude Delorme dit que si effectivement on se positionne maintenant par rapport au préavis, compte tenu de ce qui a été dit précédemment, elle va aller à l'encontre du préavis puisque ce n'est pas suffisamment clair par rapport à l'exemple qui nous a été donné la dernière fois.

Madame Angèle Deillon répète que le préavis avait été accepté. Ils nous ont proposé deux ambiances différentes et que de toute façon en en proposant plus il n'y aurait pas eu l'unanimité.

Monsieur Roger Santschy explique que nous avons accepté le préavis pour pouvoir avancer avec les travaux de la Place puisque dedans il y avait d'autres travaux que la fresque et que si on avait refusé ledit préavis les travaux auraient été retardés. Il trouve dommage d'utiliser cet argent pour la fresque.

Monsieur Juan-Ramon De Tiedra dit qu'il faudra accepter ce préavis ne concernant pas la fresque. Par contre, au vu du nombre de personnes qui n'approuvent pas ce travail, il demande s'il ne serait pas possible légalement de faire une motion pour dire que nous sommes d'accord sur l'ensemble des travaux sauf la fresque.

Monsieur Le Syndic dit qu'il aurait fallu le dire au moment de la votation du préavis. Il souligne qu'à l'époque ils avaient réfléchi à plusieurs solutions mais la fresque c'était ce qu'il convenait le mieux. Il ajoute qu'il n'y a pas de problèmes d'humidité sur le mur. Il rappelle qu'il faut réfléchir quand on vote pour un préavis et ne pas revenir en arrière après coup.

Monsieur Juan-Ramon De Tiedra demande s'il ne serait quand même pas possible de ne pas faire cette fresque qui de plus nous ferait faire des économies.

Monsieur Thierry Meyer dit que, sauf s'il y a un élément nouveau majeur, il n'y a pas de raison de mettre en doute une décision du Conseil.

Madame Marie-Claude Delorme précise que ce qui la contrarie c'est qu'au moment de voter le préavis, la Municipalité avait dit qu'il y aurait eu des propositions alternatives au dessin proposé faites à la population et finalement il n'y a pas eu un vrai choix.

Monsieur Le Syndic dit qu'ils ont fait une séance d'information en disant de leur soumettre des propositions, il y en a eu que deux et elles ont été prises en compte.

Le Préavis No 06/2023 est accepté avec 3 contre et 2 abstentions

10. Rapport des délégués du Conseil Général

Aucune prise de parole

11. Information de la Municipalité

Monsieur Le Syndic annonce qu'il y aura des restrictions d'eau, il y a toujours de la réserve pour Mollens mais il vaut mieux prévenir et être solidaire avec les autres villages.

Il nous informe que la Municipalité a reçu une lettre anonyme et il espère que ça reste un fait isolé puisque ils sont toujours disponibles et ouverts à la discussion.

Madame Angèle Deillon dit que par rapport à la fresque l'ambiance «montagne» l'avait remportée mais puisque plusieurs personnes avaient souligné que la vue sur le Mont Tendre n'était pas assez représentative de la Commune, la Municipalité a décidé d'en tenir compte et la fresque gardera l'ambiance «montagne» en mettant à l'honneur le chalet d'alpage du Pré de Mollens.

Elle parle ensuite de Laurelles, plante néophyte, qui est une espèce inscrite sur la liste noire des espèces à éradiquer. Le Canton Vaud a alloué une subvention pour les Communes et les privés qui souhaitent arracher ces plantes pour les remplacer par des espèces indigènes. Sur le site internet du Parc Jura vaudois ou à la Commune nous pouvons trouver les informations nécessaires. Ces arrachages sont à effectuer entre octobre 2023 et décembre 2023. La Municipalité remercie les personnes intéressées à ce projet de contacter l'administration communale par courrier ou téléphone d'ici au 16 juillet 2023 en transmettant nos coordonnées ainsi que la linéaire de haie que nous souhaitons arracher et remplacer.

Concernant les routes, Madame Angèle Deillon informe qu'un radar de type pédagogique a été installé le long de la Rue Neuve en direction du centre du village. La Municipalité espère que ce radar fera ralentir les usagers de la route. Dans les mois à venir ce radar sera déplacé dans le village.

Monsieur Le Syndic rappelle que le 15 septembre 2023 il y aura de 18h00 à 24h00 la séance de cinéma avec de la petite restauration, un bar et des transats à disposition. La projection commencera dès 20h00 jusqu'à 22h00/22h30. On trouvera plus d'information dans un prochain «tout ménage».

Monsieur Le Syndic tient à remercier Madame La Présidente Linda Baudin pour ces 12 années de mandat en tant que Présidente auprès du Conseil Général de Mollens.

Monsieur Thierry Meyer demande si c'est possible d'effectuer un nouveau étalonnage du radar puisqu'il n'est pas précis.

Madame Angèle Deillon dit qu'en principe il a été étalonné avant d'être posé, mais ils peuvent encore vérifier.

Monsieur Thierry Meyer demande si nous pouvons avoir le résultat du vote sur les fresques et le nombre de personnes qui ont demandé à ce qu'il y ait autre chose pour savoir si il y a eu une majorité qui a demandé à changer ou pas.

Mme Deillon répond qu'ils n'ont pas pris les chiffres avec eux mais qu'ils sont à disposition pour consultation.

Monsieur Thierry Meyer voudrait savoir s'il y a plus de gens qui ont demandé à changer que ceux qui ont voté.

Madame Angèle Deillon dit qu'il y a eu une majorité pour l'ambiance «montagne», une minorité pour l'ambiance «prairie» et concernant les gens qui ont voté pour l'ambiance «montagne» quelques personnes y ont noté des réflexions.

Monsieur Thierry Meyer souligne le fait que ces quelques personnes ont fait changer la décision de tous les gens.

Madame Anne Debrauwer dit qu'effectivement par écrit il y a eu une minorité de personnes qui avaient voté pour la montagne qui leur ont dit que ça aurait été bien d'avoir un sujet lié au village. Ils ont décidé de les écouter puisqu'ils ont trouvé que c'était une bonne idée.

Pas d'autres informations.

12. Propositions individuelles et divers

Madame Delorme, au nom du Bureau et de tous/tes les membres du Conseil Général de Mollens, remercie avec un discours Madame La Présidente Linda Baudin pour ces 12 années d'engagement.

Madame La Présidente remercie avec un discours de fin de mandat.

Madame La Présidente invite à partager un verre et lève la séance à 20h59.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Zara Flamigni